



Sa Majesté sondage pousse un bien sinistre soupir à l'heure où sont écrites ces lignes. Malgré les passionnants débats sur l'euthanasie, les éoliennes, malgré la petite Laetitia coupée en morceau, malgré les bien pratiques « écrans de fumiers » habituels si aptes à leur dérider les fesses, les Français, moroses, boudent les journaux télévisés. Ils seraient las du Proche-Orient, gavés de tant de violence, d'anarchie, de chaos, de pillages, d'évadés de prison, d'opposants aux opposants. Tout ça si loin de chez eux, chez d'exotiques Levantins considérés, encore il y a peu, comme des indigènes bronzés, idolâtres et paresseux. Même en Haut-Lieu, à force, ça indispose, tous ces mouvements populaires, ces foules sympathiques mais indisciplinées qui, sous prétexte de conspuer leurs bourreaux, poussent l'absence de tact jusqu'à brûler en effigie le président Sarkozy soi-même en personne. Faudrait voir à savoir raison garder: Madame Alliot-Marie est toujours ministre, que l'on sache, droite dans ses bottes comme les Juppé, les Woerth, les Balkany si chers à la patrie des droits de l'homme, et puis comme ils aiment à le bêler: « La politique ne se fait pas dans la rue! » Les Tunisiens, les Égyptiens, passe encore, mais ça risque d'être bientôt le tour des Algériens, des Syriens, des Marocains, des Lybiens, voire des Yéménites, des Jordaniens. Et pourquoi pas aussi, pendant qu'on y est, des petits lapins chinois qui mordent leurs tigres de papier? Pas étonnant, dans une telle chienlit, qu'Obama ait sifflé la fin de la récréation pour la diplomatie franco-européenne et repris, d'une main finalement assurée, les rênes de l'ingérence internationale, prêchant, tel un moine souverain à une horde de diabolins, une transition sereine et un retour progressif à la « stabilité ». Pas le choix d'après lui: soit ces démocrates en herbe un tantinet excités se calment et se soumettent aux recommandations amicales mais bottées du Sabre, soit ils sont dévorés tout cru par l'abominable Goupillon. Aux courageux manifestants (désireux entre autres d'accéder à une consommation de niveau européen), comme aux sociaux-démocrates-pour-rire de nos contrées (désireux de conserver ce niveau de consommation), il reste du mouron à se faire. Les puissants s'y entendent à calmer de naïves grenouilles avec un nouveau héron un peu plus « fashion ». *Revolution is bad for business. Il ne faut pas prendre les titatas pour des soleils levants. Là-bas comme ici, faudra sans doute en passer par une révolution des cerveaux et des mœurs. Éradiquer l'ordonnancement capitaliste, couper la main invisible du Marché, mettre au point un mode de vie solidaire et humain, soucieux de son environnement, fait d'échanges contractuels et de libre respect. Tout ça, tout ça. Et ça ne passera pas par des élections clientélistes ou des bourrages d'urnes.*



LE MARIAGE HOMOSEXUEL existe dans seulement dix pays¹ n'incluant pas notre douce France. À ce propos, le droit français est bien malléable et il se plie aisément devant les considérations morales des dirigeants et de ceux qui sont chargés de l'interpréter. Le 28 janvier, le Conseil constitutionnel devait répondre à une « question prioritaire » posée par deux requérantes², demandant en substance s'il n'était pas contraire à la Constitution d'interdire le mariage aux homosexuels. Les supposés Sages ont répondu par la négative, estimant que la liberté de mariage était assurée pour tous par la loi, sous-entendant qu'elle l'était aussi pour les homosexuels. C'est vrai, la loi française n'interdit pas aux homosexuels de se marier – ce serait là une grave atteinte à un tas de papiers officiels fondamentaux. Les Singes savent jouer sur les mots: un homme homosexuel peut épouser une femme homosexuelle, mais le mariage de deux personnes de même sexe est bel et bien prohibé puisqu'il est fait mention dans quelques articles de « l'homme » et de « la femme ». Nos lecteurs conviendront avec moi que, dans ce cadre légal, l'égalité si précieuse aux législateurs n'est pas assurée, le pacs n'étant pas du tout un équivalent du mariage, en particulier en ce qui concerne l'adoption. On se souvient du coup d'éclat (à portée électorale?) du maire de Bègles, Noël Mamère, en 2004, qui avait tenté d'unir deux hommes par les liens (plus cons que sacrés) du mariage, puisqu'il avait échoué et qu'il avait même été puni. En 2006, les droits des pacés avaient été étendus, mais le Parlement avait tenu à rappeler³ qu'une famille normale comprenait des parents de sexes opposés et que c'était même dans l'intérêt des enfants. Ben voyons. Et là, chers lecteurs, vous vous demandez pourquoi un anarchiste se soucie des dispositions légales particulières entourant le

mariage puisqu'il préconise la disparition de la Loi et des institutions telle celle du mariage. En premier lieu, il ne s'agit pas de défendre l'institution à la forme bourgeoise et au fond religieux et folklorique du mariage. Les deux femmes à l'origine de la question au Conseil n'ont pas cherché à avoir accès au rite catho-républicain pour assouvir un rêve de petite fille, mais au contraire à protéger les trois enfants qu'elles élèvent. En second lieu, je n'appelle pas à des modifications légales qui conduiraient à terme à une société juste – anarchiste sous-entend révolutionnaire, pas réformiste. Mais pour l'instant, des dizaines de millions de gens vivent (et meurent) encadrés par le droit, alors, tout en participant à la préparation de la révolution, il me semble tout à fait convenable de lutter pour l'abolition des injustices, fût-ce par voie légale. N'avons-nous pas combattu la réforme sur les retraites, ne combattons-nous pas la Loppis? Alors continuons ce combat mené depuis plus de vingt ans et qui a conduit en 1999 à cette petite victoire qu'est le pacs.

Olaf Pucras

Groupe Louise-Michel
de la Fédération anarchiste

1. À savoir l'Argentine, la Belgique, le Canada, l'Islande, les Pays-Bas, la Norvège, le Portugal, l'Afrique du Sud, l'Espagne et la Suède, plus quelques États américains.

2. Décision n° 2010-92 QPC du 28 janvier 2011, parue au Journal officiel du lendemain en page 1894.

3. Rapport fait au nom de la mission d'information sur la famille et les droits des enfants, rapport n° 2832 disponible sur le site internet de l'Assemblée nationale.